

LETTRÉ RECOMMANDÉE AR

Objet : Territoire de Marseille Provence
DSP EAU 13/222. Régularisation servitude
Chemin de la Pergola 13740 Le Rove

N/réf : S 2045 CX
Affaire suivie par : Bruno NISS
Tel : 04.91.57.60.24
Mail : bruno.niss@eauxdemarseille.fr
PJ : 5

Madame Martine VASSAL
Présidente
Métropole Aix-Marseille Provence
Les Docks Atrium – 10.7
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Marseille, le - 2 NOV. 2020

A l'attention de Monsieur Jean-Marc MERTZ
Directeur de Pôle Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Marseille Provence

Madame la Présidente,

La parcelle située Chemin de la Pergola 13740 le Rove, cadastrée section AR numéro 87, appartenant aux Copropriétaires MANZON / FONTANELLI / RIOU est alimentée en eau potable par une conduite publique en fonte de diamètre 100 mm la traversant mais n'ayant jamais fait l'objet d'une convention de servitude.

Afin de régulariser cette situation, nous vous avons soumis, le 1 octobre 2020, le projet de procès-verbal de constitution de servitude que nous avons élaboré et pour lequel vous nous avez donné votre accord par mail du 14 octobre 2020.

Ce procès-verbal ayant été régularisé, tant par les Copropriétaires MANZON / FONTANELLI / RIOU que par nos soins, nous vous adressons lesdits documents établis en 5 exemplaires aux fins de signature dont vous voudrez bien nous faire retour, ainsi que la fiche de renseignements du Service de la Publicité Foncière Aix-en-Provence 2 (CERFA DGFIP 3233-SD).

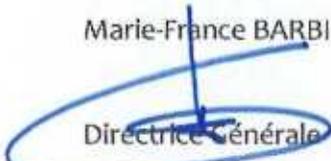
Ainsi que nous en avons convenu, nous laissons le soin à vos services de transmettre ce dossier au notaire de la Métropole AMP en vue de la rédaction de l'acte de servitude correspondant et enregistrement de ceux-ci auprès des services de publicité foncière.

Une fois régularisée, une copie de l'acte notarié devra obligatoirement nous être transmise, faute de quoi nous ne serons pas en mesure de respecter nos obligations contractuelles prévues à l'article 70 du contrat de délégation de service public de l'eau.

Nous vous rappelons que les frais d'actes et d'honoraires sont à la charge de la collectivité bénéficiaire de ces servitudes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Marie-France BARBIER


Directrice Générale

Copie lettre + PJ à : dea.dgece.marseilleprovence@ampmetropole.fr et jean-marc.mertz@ampmetropole.fr

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
AIX-EN-PROVENCE 2**

**Demande de renseignements n° 1324P02 2020H7231 (28)
déposée le 06/04/2020, par la Société EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Réf. dossier : HF LE ROVE AR 87

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1970 au 01/04/2001
[x] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 2 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 02/04/2001 au 08/07/2019 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 09/07/2019 au 06/04/2020 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A AIX-EN-PROVENCE 2, le 07/04/2020
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Remi VITROLLES

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 08/07/2019

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 19/01/2007	Référence d'enlissement : 1324P02 2007P477	Date de l'acte : 19/01/2007
	Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DE REMANIEMENT DU ROVE		
	Rédacteur : ADM CDIF AIX II / Aix en Provence		

Disposition n° 1 de la formalité 1324P02 2007P477/UD266 :

Immeuble Mère						Immeuble Fille					
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
LE ROVE		C	1791			LE ROVE		AR	132 à 133		
LE ROVE		C	1790			LE ROVE		AR	153		
		C	1894								
LE ROVE		C	1789			LE ROVE		AR	146 à 147		
LE ROVE		C	1784			LE ROVE		AR	150 à 151		
LE ROVE		C	1775			LE ROVE		AR	88 à 89		
LE ROVE		C	1774			LE ROVE		AR	86 à 87		

Complément : La copropriété anciennement cadastrée C 1774 est nouvellement cadastrée AR 86-87 (lots actuels 1 à 7)

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 4 pages y compris le certificat.



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
AIX-EN-PROVENCE 2
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Téléphone : 0442375446
Télécopie : 0442375475
Mél. : spf.aix-en-provence2@dgfip.finances.gouv.fr**

**Société EAU DE MARSEILLE METROPOLE
25 RUE EDOUARD DELANGLADE
13291 MARSEILLE CEDEX 6**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Date : 07/04/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1324P02 2020H7231

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 06/04/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPOSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
88	LE ROVE	AR 87		

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 19/01/2007	références d'enlissement : 1324P02 2007P477	Date de l'acte : 19/01/2007
nature de l'acte : PROCES-VERBAL DE REMANIEMENT DU ROVE			